

MARDI 4 MARS 2025 A 13 HEURES 30

Au Tribunal Judiciaire - Salle E - Rez-de-chaussée
11 rue Henri de Séroux à COMPIEGNE (60)

A la requête du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE LE PRIEURE, 1 rue Georges Forest - 60200 COMPIEGNE, représenté par son Syndic LA SOCIETE JD COMPIEGNE IMMO, 34 rue des Domeliers - 60200 COMPIEGNE. Pour lequel domicile est élu au Cabinet de M^e Thibaut VANDIERENDONCK, avocat au barreau de COMPIEGNE, y demeurant 6 bis rue Fournier Sarlovèze - 60200 COMPIEGNE, qui est constitué et qui continuera d'occuper pour lui sur la poursuite de saisie immobilière dont s'agit. **Ayant pour avocat plaidant M^e Noémie FOUQUE** membre de la SELARL DEJANS, Avocat associés à SENLIS, 17 Avenue Foch (Oise) ;

À COMPIEGNE (60200) - 1 et 3 Rue Georges Forest
Résidence « Le Prieuré »

UN STUDIO de 28,98 m²

formant le lot n° 53, comprenant : entrée, salle de bain avec wc, séjour avec cuisine ouverte.

Et les 57 / 10 000^{èmes} des parties communes générales

UNE PLACE DE PARKING, formant le lot n° 216.

Et les 5 / 10 000^{èmes} des parties communes générales

Cadastrés section AM numéro 214

Les lieux sont occupés

MISE A PRIX : 40 000 €

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avocat exerçant près le Tribunal Judiciaire de COMPIEGNE.

Lieux où peuvent être consultées les conditions de vente :

- **M^e Thibaut VANDIERENDONCK, sur rendez-vous**, avocat au barreau de COMPIEGNE (Oise) poursuivant la vente - **03.60.45.41.20** ;

- **Au greffe du Tribunal Judiciaire de COMPIEGNE** où le cahier des conditions de vente est déposé ;

- **Sur le site Internet www.avoventes.fr**

VISITE DES LIEUX LE 21 FÉVRIER 2025 DE 14 H 30 À 15 H 30